

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/17 du 27 mars 2024

OBJET : CCAS – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL - CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA
PROPOSITION DE FERMETURES ANNUELLES - ANNEE 2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Vingt-Sept Mars à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Treize Mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS : M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Esaïe SAGBOHAN
M. Gilles HEURFIN
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Catherine DUPONT à Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Sylvie ENGUERRAND

ABSENTES :

Mme Yasmina SAIDI
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

Secrétaire de Séance :

Mme Stéphanie MORGAND, Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20240327-DE-17-2024-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20240327-DE-17-2024-DE
A.R. du 28 Mars 2024
Publié le 02 Avril 2024
Le Président

N°2024/17 du 27 mars 2024

Bernard JAMET



**OBJET : CCAS – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL – CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA
PROPOSITION DE FERMETURES ANNUELLES - ANNEE 2024**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2019/80 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 10 décembre 2019 relative à la mise en place du règlement intérieur du Centre Social,

Considérant l'ouverture du Centre Social - Espace Eliane Chouchena en septembre 2019,

Considérant que cette structure répond aux enjeux territoriaux arrêtés dans le projet social et s'appuie sur 2 volets :

- L'animation globale qui contribue au développement du territoire et à l'offre administrative.
- L'animation collective familles qui répond aux questions liées à la parentalité et à l'animation familles.

Considérant qu'au regard de l'activité proposée et des fréquentations du public au mois d'août et pendant les vacances de fin d'année, il s'avère nécessaire de fermer le Centre Social pendant les périodes ci-après :

- ❖ **Du 5 au 16 août 2024 soit 9 jours (jour férié du 15 août)**
- ❖ **Du 23 au 27 décembre 2024 soit 4 jours (jour férié du 25 décembre)**

Considérant que ces périodes de fermeture sont également demandées dans le but d'une répartition équitable des congés annuels entre tous les agents du Centre social,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 21 mars 2024 ,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 6
Vote(s) Contre : 2
Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article unique : de valider les périodes de fermetures annuelles de l'Espace Eliane Chouchena proposées ci-dessus.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance

Stéphanie MORGAND
Directrice du CCAS